



*Unil*

UNIL | Université de Lausanne

Centre de droit comparé,  
européen et international



Chambre vaudoise du commerce  
et de l'industrie  
Av. d'Ouchy 47  
C.P. 315  
CH - 1001 Lausanne

## Lieu et accès

- Haute Ecole Pédagogique (HEP)  
Aula des Cèdres  
Avenue de Cour 33  
CH - 1015 Lausanne
- Transports publics :  
Bus n° 1, direction Maladière,  
arrêt Beauregard
- Voiture :  
Autoroute direction Lausanne Sud  
sortie Maladière  
(parking payant à disposition,  
nombre de places limité ou  
parking de Bellerive)



Vendredi 2 octobre 2009

Aula des Cèdres  
Lausanne

# Arbitrage interne et international

Journée d'étude organisée par le Centre de droit comparé,  
européen et international de l'Université de Lausanne et  
par la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

The logo for Unil, the University of Lausanne, is a stylized, cursive script in a light blue color.

UNIL | Université de Lausanne

Centre de droit comparé,  
européen et international

The logo for the Chamber of Commerce and Industry of the Canton of Vaud (CVCi) features a stylized blue and white graphic above the letters 'CVCi' in a bold, sans-serif font. To the right of the letters, the full name 'Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie' is written in a smaller, sans-serif font.

CVCi Chambre vaudoise  
du commerce et de l'industrie

# Arbitrage interne et international

Prochainement en vigueur en Suisse, le Code de procédure civile (CPC) régira dans sa troisième partie l'arbitrage interne, en lieu et place de l'actuel Concordat intercantonal.

L'occasion est donnée de s'interroger, à la lumière d'analyses comparatives, sur le maintien d'un régime dualiste traitant, en des lois séparées, arbitrage interne et international. Se pose également sous un jour nouveau la question des rapports entretenus par ces deux corps de règles, dès lors que la nouvelle réglementation permet aux parties à un arbitrage interne d'opter pour le chapitre 12 LDIP.

Le Code est porteur d'innovations d'une importance pratique certaine, notamment au regard des relations entre l'office du juge étatique et de l'arbitre (détermination de la compétence arbitrale, mesures provisionnelles), ainsi qu'en matière de recours contre les sentences. Il amène à se pencher sur les questions essentielles de la procédure arbitrale, et notamment celle toujours délicate de l'administration de la preuve par l'arbitre, et à s'interroger sur l'utilisation des Swiss Rules dans le domaine de l'arbitrage interne.

Organisée par le Centre de droit comparé, européen et international (CDCEI) de la Faculté de droit de l'Université de Lausanne et par la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), la journée se propose d'explorer les innovations et défis posés par la nouvelle réglementation.

## Programme

Dès 8 h 40 Accueil des participants

9 h 00 Ouverture du colloque

### Première session :

L'arbitrage interne et international en Suisse

9 h 10 L'arbitrage interne et international en Suisse : le nouveau CPC à l'aune du chapitre 12 de la LDIP  
*Sébastien Besson*, Avocat, Chargé de cours aux Universités de Genève et Lausanne

9 h 30 Arbitrage et procédures parallèles  
*Pierre-Yves Tschanz*, Avocat à Genève

9 h 50 L'administration de la preuve dans l'arbitrage interne et international  
*Paolo Michele Patocchi*, Avocat à Genève

10 h 10 Discussion

10 h 40 Pause-café

11 h 10 Les mesures provisionnelles  
*Xavier Favre-Bulle*, Avocat à Genève

11 h 30 Le recours contre la sentence arbitrale  
*Antonio Rigozzi*, Avocat, Chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel

11 h 50 Les Swiss Rules et l'arbitrage interne  
*Christophe Müller*, Professeur à l'Université de Neuchâtel

12 h 10 Discussion

12 h 40 Déjeuner

# Programme

## Deuxième session :

L'arbitrage interne et international en droit comparé

- |         |  |         |  |
|---------|--|---------|--|
| 14 h 00 | Remarques introductives<br><i>Andrea Bonomi</i> , Professeur à l'Université de Lausanne  | 15 h 00 | La réglementation unitaire en Italie<br><i>Luca Radicati di Brozolo</i> , Professeur à l'Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan   |
| 14 h 20 | La distinction entre arbitrage interne et international en droit français<br><i>Jean-Michel Jacquet</i> , Professeur à l'Institut de Hautes Études Internationales et du Développement, Genève | 15 h 20 | Discussion   |
| 14 h 40 | La réglementation unitaire en Espagne<br><i>José Carlos Fernández Rozas</i> , Professeur à l'Université Complutense, Madrid  | 15 h 40 | <b>Table ronde:</b><br>Les avantages et les inconvénients d'une réglementation séparée de l'arbitrage interne et international<br>Avec la participation de <i>Claude Reymond</i> , Professeur honoraire à l'Université de Lausanne |
|         |  | 16 h 30 | Clôture de la journée  |

## Renseignements et inscriptions

---

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire avant le 21 septembre 2009 en nous renvoyant le bulletin d'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous référer à l'adresse sur la dernière page.

### Frais d'inscription:

- 400 CHF par personne
- 200 CHF pour les avocats stagiaires et les assistants des universités (sur présentation d'un justificatif).

Ce prix comprend la participation à la journée, la documentation qui sera distribuée ainsi que le repas et les collations.

# Formulaire d'inscription

Arbitrage interne et international

Inscription définitive

Vous pouvez vous inscrire :

- en nous envoyant ce formulaire dûment rempli à l'adresse figurant au verso
- en nous le faxant au numéro suivant : +41 (0)21 613 35 05
- en nous envoyant un e-mail à l'adresse : droit@cvci.ch

Expéditeur:

Mme / M \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Inscription(s) à:

400 CHF par personne nombre \_\_\_\_\_ total \_\_\_\_\_

200 CHF pour les avocats stagiaires  
et les assistants des universités  
(sur présentation d'un justificatif) nombre \_\_\_\_\_ total \_\_\_\_\_

total \_\_\_\_\_

Je prendrai part à la journée organisée par le CDCEI et la CVCI  
le 2 octobre 09 sur le thème : «Arbitrage interne et international»

Je participerai au repas de midi

Toute annulation doit nous parvenir par écrit avant le 25 septembre 2009. Le montant déjà versé vous sera remboursé, sous déduction de CHF 50 pour les frais administratifs. Passé ce délai, les frais d'inscription ne seront plus remboursés.

Date \_\_\_\_\_